Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20261102-104_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 27/10/2026 Affiché le : 10/11/2026	L'an deux mil vingt-six, le deux novembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine (départ après le point 13., pouvoir à Yvane DELAUNAY), DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, QUINQUET Héloïse, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, WALTER Georgia, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es**: CAOUS Anne-Lucie, BOITEAU Christophe **Pouvoirs** : CAOUS Anne-Lucie à FLOC'H Hélène, BOITEAU Christophe à THÉZÉ Éric **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°104.26

- **Objet - Fixation d'un tarif pour la vente de livres**

Madame le Maire rappelle que, par délibération n° 061.26 du 18 mai 2026, le Conseil municipal a autorisé la vente des documents retirés de l'inventaire de la bibliothèque dans le cadre du désherbage, sans toutefois en fixer le prix.
Elle propose de fixer le tarif de vente des documents issus du désherbage de la médiathèque à 0,50 € l'unité, quel que soit le type de document.
Madame le Maire précise que plus de 2 000 livres ont déjà été retirés du fonds documentaire grâce au travail de désherbage réalisé par la médiathécaire et les bénévoles.
La médiathèque sera présente au marché de Noël du 29 novembre 2026 afin de tenir un stand de vente des livres issus de ce désherbage.
Il est également précisé que les documents sortis de l'inventaire ne peuvent pas être distribués gratuitement dans le cadre de cette opération. Une mise à disposition contre un don reste toutefois possible selon les modalités retenues par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) décide :

- de fixer le tarif de vente des documents sortis de l'inventaire de la bibliothèque à 0,50 € l'unité ;
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

